



16ème législature

Question N° : 18243	De M. Thibaut François (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >aquaculture et pêche professionnelle	Tête d'analyse >Investissement dans la filière halieutique	Analyse > Investissement dans la filière halieutique.
Question publiée au JO le : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thibaut François interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'investissement réalisé dans la filière halieutique. Depuis déjà plusieurs mois, certains représentants du secteur de la pêche artisanale font remonter les problématiques liées à la hausse du coût des carburants pour les navires de pêche, notamment à cause de leur taxation. Face à ce problème, le Gouvernement a décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 2024, en accord avec l'Union européenne, l'aide de 20 centimes par litre de carburant, ce qui n'est malheureusement qu'une mesure de court terme et qui ne permet pas d'assurer un avenir économique prospère à cette filière, déjà en danger. Est notamment pointé du doigt le manque d'alternatives écologiques dû au manque de capacités financières de la filière pour se décarboner. En effet, il est vain de continuer de taxer le carburant dans l'espoir que les exploitants de la filière se tournent vers des alternatives plus écologiques, si aucune alternative réaliste et crédible n'existe. On peut rappeler qu'il n'existe aucune technologie susceptible de remplacer complètement la propulsion thermique des bateaux. Il souhaiterait par conséquent savoir quelles mesures seront prises afin d'aider ce secteur à se décarboner, sans mettre en danger la filière de la pêche artisanale.